

Québec, le 4 octobre 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale le 2 juin dernier par le député de Kamouraska-Témiscouata demandant l'implantation d'un centre de dialyse dans l'hôpital de La Pocatière, vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Bédard
Directrice de cabinet

p.j.

N/Ref. : H1-MS-02777

Québec, le 4 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

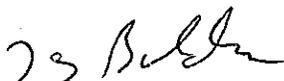
Le 2 juin dernier, le député de Kamouraska-Témiscouata déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant l'implantation d'un centre de dialyse dans l'hôpital de La Pocatière.

L'implantation d'un tel service exige certains prérequis, tant au niveau des ressources médicales qu'en soins infirmiers et en services techniques. Actuellement, seul le Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup dispose de l'ensemble de ces ressources sur une base suffisamment stable pour offrir de l'hémodialyse. Le plan ministériel d'organisation des services en néphrologie avait d'ailleurs ciblé cet établissement, évaluant que l'équipe médicale sur place était toute désignée pour offrir des services de qualité et assurer la sécurité de la clientèle. Aussi, l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent a choisi de demander à cet établissement de débiter des démarches en vue du déploiement d'une offre de service en hémodialyse. Ce service devra desservir la population de l'ouest du territoire de l'Agence (Rivière-du-Loup, Kamouraska et Témiscouata).

Il faut noter que le directeur général de l'Hôpital de La Pocatière a déjà publié un communiqué de presse informant sa population que le centre de dialyse souhaité serait à Rivière-du-Loup et que l'idée de créer ce centre à Kamouraska était irréalisable, compte tenu des contingences propres à ce besoin clinique.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf.: 11-MS-02777